



ASSOCIATION FRANÇAISE DE DÉFENSE
DU PLANEUR RC ET DE L'AÉROMODÉLISME DE PLAINE
DU LITTORAL ET DE MONTAGNE

Note technique n°6 Dispositif de signalement sonore

Article 4 L6214-5 de la loi 2016-1428 dispositif de signalement sonore en cas de perte de contrôle

« Art. L. 6214-5. – Tout aéronef circulant sans personne à bord et d'une masse supérieure à un seuil fixé par voie réglementaire, qui ne peut être supérieur à 800 grammes, est équipé d'un dispositif de signalement sonore qui se déclenche en cas de perte de contrôle des évolutions de l'appareil ou de perte de maîtrise de la trajectoire de l'appareil par son télépilote.

« Sont exemptés de l'obligation définie au premier alinéa les aéronefs circulant sans personne à bord et qui sont opérés dans un cadre agréé et dans des zones identifiées à cet effet.

« Un décret en Conseil d'Etat précise les objectifs du dispositif mentionné au même premier alinéa ainsi que les conditions dans lesquelles des aéronefs circulant sans personne à bord sont exemptés de l'obligation définie audit premier alinéa. »

Commentaire F+ :

Ce dispositif a été proposé par un parlementaire qui souhaitait prévenir le public de la chute d'un multi-rotor... Effectivement une défaillance technique sur ce type d'aéronef entraîne fréquemment une chute verticale contrairement aux voilures fixes. La perte de contrôle des évolutions est la conséquence d'une défaillance technique mais la perte de la maîtrise de la trajectoire est une erreur humaine.

La perte de contrôle (incident technique, liaison RC) peut être gérée par la procédure Fail Safe des radiocommandes actuelles programmée par le télé-pilote.

Par contre comment distinguer techniquement une perte de maîtrise d'une figure acrobatique assumée ?

Nous pensons que l'avertissement sonore en cas de défaillance technique ou humaine peut se justifier en agglomération, espace public ou lors d'un survol d'un rassemblement public. Dans le cadre d'une pratique loisir, les aéromodèles sont dès à présent interdits de vol dans l'espace public. Quel intérêt de les équiper d'une « sirène » prévenant le public d'un incident ?

Questions F+ :

Dispositif de signalement sonore:

- Quelles caractéristiques ? Puissance acoustique ? Consommation électrique ?
- Quel cout d'acquisition et d'installation ?
- Quel dispositif de détection de la perte de contrôle et de la perte de maîtrise ?
- Quelle compatibilité avec les équipements RC ?

Intégration dans les aéromodèles existants :

Conséquences sur l'aérodynamique de l'aéromodèle et les performances de vol ?

Demande Finesse +

Nous demandons l'exemption d'équipement de signalement sonore pour tous les aéronefs télé-pilotés évoluant hors espace public ou ne survolant pas des rassemblements de personnes.

Finesse plus

ASSOCIATION FRANÇAISE DE DÉFENSE
DU PLANEUR RC ET DE L'AÉROMODÉLISME DE PLAINE
DU LITTORAL ET DE MONTAGNE

Finesse Plus
13 Février 2017